

PROCES-VERBAL de l'assemblée Ordinaire du 23 mai 2023

Les copropriétaires de l'immeuble sis MONTAIGNE à Nivelles (1400) se sont réunis en assemblée générale le **23 mai 2023 à 18 heures 0 minute** sur convocation adressée par le syndic.

Il a été dressé une feuille de présence signée par chaque copropriétaire entrant en séance.

L'état des signatures, à cet instant, permet de constater que 8 copropriétaires sont présents : physiquement, à distance, représentés ou votants par correspondance

L'ensemble représentant 9066/**10000** millièmes.

Président(e) de séance :

Secrétaire de séance : **Le syndic**

Récapitulatif de présence des copropriétaires

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Présents à distance	0	0
Représentés	3	3908
Votants par correspondance	0	0
Absents	2	934
Totaux	10	10000

Liste des copropriétaires absents

Le(a) président(e) après avoir constaté que l'assemblée générale était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer, ouvre la séance.

Vote n° 1

Validité de l'assemblée générale.

En date du 23 mai 2023, en la salle du Cap Innove sise rue de l'Industrie 20 à 1400 Nivelles, les copropriétaires de l'association des copropriétaires de la résidence 3Montaigne se réunissent en assemblée générale sur convocations régulières envoyées par le Syndic dans les légaux légaux à tous les copropriétaires. En conformité à la législation en vigueur, le double quorum de présence est atteint et cet assemblée générale est valablement constituée. Il est dressé une liste de présence signée par les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui sont représentés. Virginie Paradellis (IPI 510688), est présente pour le Syndic. Les Copropriétaires dispensent et se substituent au Syndic quant aux obligations et responsabilités pour toutes communications prévues à l'article 3.94§4 du Code Civil envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel et personnel. Les votes sont organisés à main levée. Les Copropriétaires sont invités à vérifier leur vote à la fin de la séance. Le Syndic représenté par Virginie Paradellis, syndic IPI 510688, fait l'ouverture de la séance. Après discussions sur les points établis à l'ordre du jour, l'assemblée générale prend les décisions suivantes; -

La résolution est EXCLUE DU VOTE

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision :

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défallants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 2

Consitution du bureau de l'assemblée générale: Election du Président de séance, d'un scrutateur et d'un secrétaire - Décision (majorité absolue)

L'assemblée générale désigne _____ in tant que Président(e) de séance. - L'assemblée générale n'élit pas de scrutateur; - Le secrétariat est assuré par le Syndic.

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défallants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 3

Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturés au 31.12.2022 - Rapport de contrôle des comptes, situation des arriérés de charges et des sinistres en cours - Les décomptes complets et l'inventaire sont envoyés séparément - Décision (majorité absolue)

L'assemblée générale approuve en leur forme et teneur les comptes annuels de l'exercice du 01.01.2022 au 31.12.2022 emportant approbation des imputations comptables, du bilan, de la répartition des charges et des décomptes individuels. Les décomptes ont été adressés à tous les copropriétaires. - La répartition des charges locatives est une information livrée à titre de simple indication et n'engage nullement le Syndic. Il appartient au copropriétaire qui met son bien en location d'adapter ces montants au regard du contrat de bail qui le lie. - Cette approbation est faite sans réserve. -

La résolution est ACCEPTEE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	7	1	0
Tantièmes	7757	1309	0

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision

N'ont pas pris part au vote (*) : Néant

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défallants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 4

Approbation des comptes annuels des exercices antérieurs - Décision (majorité absolue)

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote (*) : Néant

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défallants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 4.1

Approbation des comptes annuels clôturés au 31.12.2020 - décision (majorité absolue)

L'assemblée générale approuve en leur forme et teneur les comptes annuels de l'exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020 emportant approbation des imputations comptables, du bilan, de la répartition des charges et des décomptes individuels.

Les décomptes ont été adressés à tous les copropriétaires. - La répartition des charges locatives est une information livrée à titre de simple indication et n'engage nullement le Syndic. Il appartient au copropriétaire qui met son bien en location d'adapter ces montants au regard du contrat de bail qui le lie. - Cette approbation est faite sans réserve. -

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants			
	Copropriétaires		Tantièmes
Présents physiquement	5		5158
Votants à distance	0		0
Votants par correspondance	0		0
Représentés	3		3908
Total des votants	8		9066
Absents ou non votants	2		934
Votes dans le détail			
	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 4.2

Approbation des comptes annuels clôturés au 31.12.2021 - Décision (majorité absolue)

L'assemblée générale approuve en leur forme et teneur les comptes annuels de l'exercice du 01.01.2021 au 31.12.2021 emportant approbation des imputations comptables, du bilan, de la répartition des charges et des décomptes individuels. Les décomptes ont été adressés à tous les copropriétaires. - La répartition des charges locatives est une information livrée à titre de simple indication et n'engage nullement le Syndic. Il appartient au copropriétaire qui met son bien en location d'adapter ces montants au regard du contrat de bail qui le lie. - Cette approbation est faite sans réserve. -

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants			
	Copropriétaires		Tantièmes
Présents physiquement	5		5158
Votants à distance	0		0
Votants par correspondance	0		0
Représentés	3		3908
Total des votants	8		9066
Absents ou non votants	2		934
Votes dans le détail			
	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 5

Décharge aux organes de l'Association.

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants			
	Copropriétaires		Tantièmes

Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Réprésentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 5.1

Décharge au (collège) commissaire(s) aux comptes - Décision (majorité absolue)

Décharge et quitus sont donnés à _____ pour l'exercice de sa mission de commissaire aux comptes.

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Réprésentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 5.2

Décharge au Conseil de Copropriété - Décision (majorité absolue)

Le conseil de copropriété fait rapport circonstancié à l'assemblée générale. - Décharge et quitus sont donnés aux membres siégeant au Conseil de Copropriété, chacun séparément et à titre individuel, pour l'exercice de leur mission.

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Réprésentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
--	-----	-----	-------------

Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 5.3

Rapport d'activité du Syndic et évaluation des contrat en cours - Décharge au Syndic - Décision (majorité absolue)

Le syndic fait rapport de sa gestion et fait une évaluation des contrats de fournitures en cours. - - Décharge et quitus sont donnés au Syndic pour l'intégralité de sa mission emportant décharge et quitus des décisions prises dans le cadre des mesures d'urgences et de conservation. Cette décharge est donnée sans réserve. - - - -

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 6

Nomination des membres des organes de l'Association - Décision (majorité absolue)

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 6.1

Election des membres au Conseil de Copropriété - Décision

sont reconduits dans le conseil de copropriété.

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066
Absents ou non votants	2	934

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 6.2

Election du commissaire aux comptes - décision.

est désigné commissaire aux comptes

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066
Absents ou non votants	2	934

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 6.3

Election/renouvellement du Syndic - décision.

Le syndic est reconduit pour une année supplémentaire.

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158

Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Réprésentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 7

Informations concernant les procédures intentées par ou à l'encontre de l'Association.

La résolution est EXCLUE DU VOTE

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 8

Remplacement des répartiteurs et compteurs en fin de vie et mise en conformité à la Directive Européenne sur l'Efficacité Energétique - Proposition de Techem : présentation de devis, des motivations et budgets - Décisions (majorité absolue)

L'assemblée générale reporte le point de changement des répartiteurs à la prochaine AG. - Il est demandé d'isoler les tuyaux de chauffage et les gaines techniques

La résolution est REFUSEE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Réprésentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	8	0
Tantièmes	0	9066	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 9

Démoussage de la toiture - le cas échéant, mandat au conseil de copropriété - décision (majorité qualifiée)

Le point sur la réalisation des travaux est reporté à la prochaine assemblée générale. - Mandat est donné au conseil de copropriété pour une pluralité d'offre: Toiture Bernard, Remy à Neuf et Godeau, ...

La résolution est SANS DECISION POSSIBLE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	0	8
Tantièmes	0	0	9066

Se sont abstenus :

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 10

Installation d'un adoucisseur collectif - Proposition du Conseil de Copropriété - Explications et estimation budgétaire - Le cas échéant, mandat au Conseil de Copropriété - décision de principe (majorité qualifiée)

L'assemblée approuve l'installation d'un adoucisseur d'eau. - se renseigne sur le système Minimax. - Mandat est donné au conseil de copropriété pour le choix du fournisseur. - Financement par prélèvement sur le fond de réserve. - Budget alloué de 3.500€ plus 10% d'impondérable. -

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0

Tantièmes	9066	0	0
-----------	------	---	---

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote (*) : Néant

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 11

Travaux privatifs demandés par un copropriétaire et/ou occupant - Décision (majorité qualifiée)

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote (*) : Néant

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 11.1

Travaux de démolition d'un mur porteur dans le logement A.10 - Proposition de Mme Mies (Copropriétaire) - Décision.

L'assemblée générale autorise les travaux de percement d'une baie de 90 cm de l'appartement A10 aux conditions cumulatives suivantes: - 1 Faire réaliser un état des lieux avant travaux des logements en-dessous de l'appartement de - 2 Suivi des travaux sous la surveillance d'un architecte - 3 Constituer un dossier reprenant la garantie sur les travaux envisagés - Ces travaux seront réalisés sous l'entière charge et responsabilité du copropriétaire qui en fait la demande.

La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision : Néant

N'ont pas pris part au vote (*) : Néant

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 12

Proposition d'un copropriétaire et/ou d'un occupant - décision (majorité absolue)

La résolution est REFUSEE par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	8	0
Tantièmes	0	9066	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 12.1

Odeurs de cigarettes - Proposition de

Il est demandé de fumé sous le ciel pour éviter le refoulement des odeurs dans les appartements. - Il est demandé de ne plus jeter les dégoûts de cigarettes dans la cour arrière. - Un toute boîte sera organisé

La résolution est SANS OBJET par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	0	0
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Représentés	0	0
Total des votants	0	0

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	0	0
Tantièmes	0	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 12.2

Codes d'accès pour recevoir les informations du Syndic - Proposition

Les codes ont été envoyés.

La résolution est SANS OBJET par les personnes ayant pris part au vote.

Votants			
	Copropriétaires	Tantièmes	
Présents physiquement	0	0	
Votants à distance	0	0	
Votants par correspondance	0	0	
Réprésentés	0	0	
Total des votants	0	0	
Absents ou non votants	2	934	
Votes dans le détail			
	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	0	0
Tantièmes	0	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 12.3

Mieux répartir les frais de copropriétés - proposition de Mme Mies - Décision de principe.

Madame Mies fait la présentation de ses motivations concernant une révision de la répartition des charges de copropriété.
- L'assemblée générale ne marque pas son accord sur cette proposition.

La résolution est SANS OBJET par les personnes ayant pris part au vote.

Votants

	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	0	0
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Réprésentés	0	0
Total des votants	0	0

Absents ou non votants	2	934
------------------------	---	-----

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	0	0
Tantièmes	0	0	0

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision : NéantNéant

N'ont pas pris part au vote (*) : Néant

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 13		
<u>Budget prévisionnel de l'exercice - Décision (majorité absolue)</u>		
Le Syndic fait l'explication du budget prévisionnel des charges courantes et des frais extraordinaires prévisibles, détaillé par postes de dépenses, qu'il a élaboré. - L'assemblée générale prend connaissance et admet le budget annuel consolidé par des décomptes périodiques établis par trimestre.		
La résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE par les personnes ayant pris part au vote.		
Votants		
	Copropriétaires	Tantièmes
Présents physiquement	5	5158
Votants à distance	0	0
Votants par correspondance	0	0
Réprésentés	3	3908
Total des votants	8	9066

Absents ou non votants 2 934

Votes dans le détail

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	8	0	0
Tantièmes	9066	0	0

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **Néant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 14

Fonds de réserve - Apport de l'exercice - le cas échéant, décision de ne pas alimenter ou d'augmenter l'apport.

Le fond de réserve est alimenté d'un montant de 500€ par trimestre.

La résolution est EXCLUE DU VOTE

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision :

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défailants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 15

Date de la prochaine Assemblée Générale - Informations.

La date proposée est le 23.05.2024

La résolution est EXCLUE DU VOTE

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défallants, donc comme n'ayant pas voté.

Vote n° 16

Finalisation - Lecture et signature du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale.

La résolution est EXCLUE DU VOTE

Se sont abstenus : **Néant**

Se sont opposés à la décision : **NéantNéant**

N'ont pas pris part au vote (*) : **Néant**

(*) Si la résolution a été amendée, les votes favorables par correspondance sont considérés comme défallants, donc comme n'ayant pas voté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare close la séance à **20 heures 24 minutes**.

Le présent procès verbal reflète le procès-verbal établi en séance signé par les membres du bureau.

**Le secrétaire
Le syndic**

Rappel de la LOI DU 10 JUILLET 1965 ARTICLE 42 ALINEA 2, modifié par Ordonnance n°2019-1101 du 30 octobre 2019 - art. 37

«Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défallants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée, sans ses annexes. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article. S'il est fait droit à une action contestant une décision d'assemblée générale portant modification de la répartition des charges, le tribunal judiciaire procède à la nouvelle répartition. Il en est de même en ce qui concerne les répartitions votées en application de l'article 30.»

Il vous est conseillé de conserver tous vos procès-verbaux d'assemblées générales afin de les remettre à l'acheteur, dans l'hypothèse de la vente de votre lot de copropriété.